



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-FOS-146

Déposé le : 28.05.19

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Des mesures efficaces contre le festival des déchets dans le lac

Texte déposé

Ces dernières années, un ensemble de recommandations ont été diffusées, notamment par le biais du Site Internet, du guide FVJC et autres outils à l'intention des organisateurs de manifestations afin de les inciter à la prévention et à la mise en place de mesures pour préserver l'environnement. Il faut reconnaître que des efforts conséquents ont été fait pour diminuer l'utilisation des plastiques, en mettant à disposition notamment de la vaisselle biodégradable, ou consignée vendue dans les stands officiels ainsi que la mise en place de poubelles de tri.

Si aujourd'hui, ces efforts sont louables et suffisent pour certains sites, cela n'est, à notre avis, pas le cas pour tous les événements, notamment en cas d'événements sur sites ouverts qui drainent un nombre important de visiteurs et visiteuses. Qui très souvent vient avec des boissons et nourritures achetées ailleurs et qui par là même échappent aux moyens mis en place pour la préservation de la nature.

Lorsque ces événements se déroulent au bord du lac, de très nombreux badauds profitent de s'installer aux bords de l'eau ou carrément sur les rochers. Là, malheureusement, peut-être par paresse ou par désinformation ou encore par manque de respect, il n'est pas rare d'y voir des personnes se débarrasser de leurs mégots dans le lac par une « pitchnette » ou de laisser traîner leurs déchets ou carrément de les lancer dans l'eau, alors même que des poubelles sont installées à proximité.

Il est par ailleurs mentionné dans la réponse du CE à l'interpellation « *N'y aurait-il pas le feu au lac avec les déchets des festivals* » que lors des opérations de nettoyage menées par Net'Léman, les déchets de grandes tailles (batteries de voiture, pneus, ferraille ou autres mobiliers encombrants) sont moins présents aujourd'hui, mais, que ce sont plus fréquemment des bouteilles en PET, en verre, des cannettes en alu, des briquets et des emballages, majoritairement en matière plastique et à usage unique qui sont récoltés. Il est donc indéniable que le problème est bien existant.

Si on ne peut pas imputer la totale responsabilité des déchets déversés dans le lac aux personnes qui fréquentent ces diverses manifestations et festivals, il n'en demeure pas moins que la concentration importante de public lors de ces événements génère, sans nul doute, un surplus de déchets.

S'il est admissible que les mesures mises en place par les organisateurs pour la remise en état des berges et abords sont satisfaisantes, elles ne suffisent toutefois pas. Il est impératif que les responsables des diverses manifestations, à l'instar de ce que pratique par exemple le Montreux Jazz Festival, organisent des campagnes de sensibilisation sur les pratiques intolérables y compris à propos de ce qui ne doit pas être jeté dans le lac. Et que dès la fin des festivités soit organisé un nettoyage en profondeur des enrochements et des fonds lacustres.

De manière générale, la gestion des déchets doit faire partie de la gestion d'un événement public d'importance de la même manière qu'aujourd'hui un concept sur la sécurité est demandé et il ne semblerait pas pensable de se passer de ces informations au moment du dépôt de la demande d'organisation de la manifestation.

C'est pourquoi nous demandons qu'un plan de mesures en matière de déchets soit attendu des organisateurs de festivals et autres dans le cadre de la délivrance de l'autorisation de manifestation. Il devrait décrire ce qui serait entrepris pour limiter et réduire les déchets ainsi qu'un plan de nettoyage du site, des abords, des rives et enrochements. Dès lors, le présent postulat demande au Conseil d'Etat de :

- Lier la délivrance d'une autorisation de manifestation à un concept global de gestion des déchets et de préservation de l'environnement y compris aux abords immédiats du lieu, qui comprendrait également un plan de nettoyage des rives et des enrochements, sur le même modèle que les concepts de sécurité.
- D'étudier la possibilité de mettre à disposition des organisateurs du matériel didactique de prévention et de prise de conscience de la nécessité d'avoir des bonnes pratiques et de respecter le lac qui lui aussi souffre du « jeter sauvage » d'objets en tous genres.
- De réfléchir avec des organisateurs connus de manifestations régulières pour trouver des solutions communes afin de préserver le lac lors d'événements culturels ou festifs. Mais également d'étudier avec eux les mesures à mettre en place pour limiter les effets de ces mesures sur leur budget pour ne pas mettre en péril leur organisation.
- D'étudier la possibilité de réprimer plus sévèrement le « jeter d'objets » en tous genres dans le lac.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

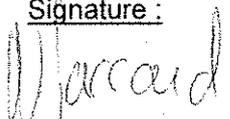
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Nathalie Jaccard

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

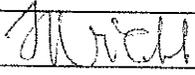
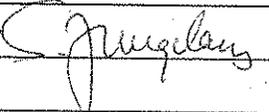
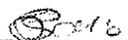
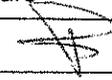
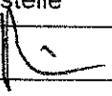
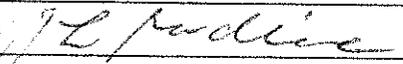
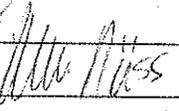
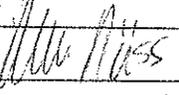
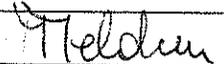
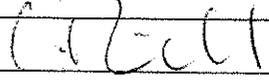
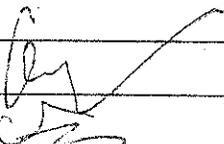
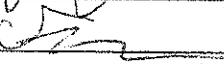
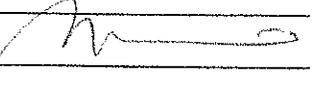
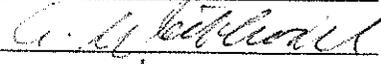
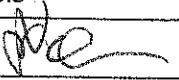
Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Bstulok Nathalie Jaccard

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Sergej	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Évéquoz Séverine
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Baux Céline	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Cuérel Julien	Germain Philippe
Bovay Alain	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Devaud Grégory	Glaysre Yann
Cachin Jean-François	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc 	Ryf Monique
Joly Rebecca 	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Junglaus Delarze Susanne 	Pahud Yvan	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude
Liniger Philippe	Podio Sylvie 	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan 	Porchet Léonore 	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Stürner Felix 
Mahaim Raphaël 	Radice Jean-Louis 	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves 	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Räss Etienne 	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Ailette	Trollet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine 	Richard Claire 	van Singer Christian 
Melly Serge 	Riesen Werner	Venizelos Vassilis 
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice 	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam 	Wahlen Marion
Montangero Stéphane 	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas 
Neumann Sarah 	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre 